



Lettre ouverte aux autorités de l'Etat haïtien et aux bailleurs de fonds participant à la Conférence de Madrid
du 30 novembre 06

Port-au-Prince, le 24 novembre 2006

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Coordonnateur du Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice soutient vos efforts en faveur de la mise en œuvre d'une aide publique efficace, pour rendre possible le développement d'Haïti, dont l'un des axes essentiels est la transition démocratique, et notamment la réforme de la justice.

Le Forum Citoyen estime que la participation citoyenne est essentielle à la réforme de la justice. Ceci rejoint les conclusions de la Banque Mondiale (Mémoire économique Haïti - *Options et opportunités pour une croissance inclusive* - Juin 2006 – p. 91) lorsqu'elle affirme que « *La participation citoyenne est favorable à l'efficacité des politiques de développement, à la qualité des services publics et au contrôle des abus potentiels (BM, 2000 et 2003)* ».

De même, la Déclaration de Paris de mars 2005, à laquelle le Gouvernement haïtien se réfère souvent, encourage la participation citoyenne, dans la définition des priorités en matière de développement, le suivi et l'évaluation de l'aide, à travers les instances parlementaires et la société civile. Pour renforcer l'efficacité de l'aide dans les pays fragiles, pour l'amélioration de la gestion des ressources et du processus de décision en vue d'obtenir des résultats, ainsi que pour développer la responsabilité mutuelle des donateurs et des pays partenaires, le Forum Citoyen se reconnaît dans les termes de la Déclaration de Paris et voudrait les voir devenir réalité en Haïti.

En ce sens, le Forum Citoyen pour la Réforme de la Justice, *espace public de libre expression* de plus de 20 000 citoyennes et citoyens, membres de 2 000 organisations de la société civile, *instance médiatrice entre la société civile et l'Etat*, porte à votre connaissance **les principes dégagés lors du Forum Extraordinaire sur LA PARTICIPATION CITOYENNE A L'ELABORATION DE LA NORME ET DE LA POLITIQUE DE LA NATION EN MATIERE DE JUSTICE, des 16&17 novembre derniers, à Port-au-Prince, tenu avec le Premier Ministre, le Ministre de la Justice, le Secrétaire d'Etat à la Justice, le Ministre chargé des relations avec le Parlement, le Président de la Commission permanente Justice du Sénat, et plus de 800 participants au niveau national, membres d'une centaine d'organisations. Ces principes sont:**

- La réforme de la justice, c'est la réforme de l'Etat et de ses pratiques. Ce n'est pas seulement une réforme technocratique et technique. La réforme de la justice est une réforme sociale et politique, que toute la société demande, mais qui ne peut pas se faire dans la précipitation.
- Pour réaliser la réforme, les autorités de l'Etat ont chacune un rôle spécifique à jouer, tout au long de leurs mandats, en respectant le rythme propre à la démocratie.
- Pour réaliser la réforme, la participation citoyenne est incontournable, si l'on veut une réforme effective, efficace et socialement acceptée. Cette participation doit intervenir :
 - à l'occasion de la définition des objectifs de la nation dans le domaine de la justice ;
 - lors de l'établissement des procédés de l'Etat (les citoyens et les pouvoirs publics) pour réaliser les objectifs de la nation ;
 - lors de l'élaboration de la loi, pour fonder les objectifs et les procédés de la politique de justice.




- Comme principe même de réforme légitime, rationnelle et efficace, il est essentiel que les pouvoirs publics et la société civile définissent les mécanismes de participation à l'élaboration de la politique de justice :
 - L'information disponible, transparente, précise et objective permet la participation égale et rationnelle des acteurs du dialogue politique: chaque acteur doit informer les autres de ses propositions, de ses actions ;
 - La communication, via les média, de l'Etat et de la société civile organisée, y compris des partis politiques, permet la démocratisation des débats et l'inclusion des citoyennes et des citoyens, qui sont capitales pour la légitimité, la rationalité et l'efficacité mêmes de la réforme de la justice.

En conséquence, le Comité Coordonnateur du Forum Citoyen, demande tant à l'Etat haïtien qu'aux bailleurs de fonds internationaux, de fournir, enfin, une information transparente et d'aménager le dialogue politique avec la société civile haïtienne afin de valoriser la collecte de données, la planification programmatique, le suivi - évaluation des politiques publiques, et spécialement en matière de justice :

C'est par la mise en place d'espaces publics, permettant la participation de tous les acteurs au processus d'orientation, de décision, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de développement, que des choix rationnels, légitimes et efficaces pour Haïti se feront pour le bien-être des Haïtiens et des Haïtiennes.

En espérant que les travaux de la Conférence de Madrid et leurs suites prendront en compte l'expérience et les recommandations du Forum Citoyen, le Comité Coordonnateur du Forum Citoyen vous souhaite, Mesdames, Messieurs, une bonne collaboration et un franc succès à l'occasion de la Conférence.

Pour le Comité Coordonnateur,


Jean-Claude Bajoux
Centre Œcuménique des Droits Humains
(CEDH)


Jean Lhérisson
Haïti Solidarité Internationale
(HSI)


Père Jan Hanssens
Commission Episcopale Justice et Paix
(JILAP)